

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**Nom commercial ou désignation du mélange** Elector 480 G/L  
**Numéro d'enregistrement** -  
**Synonymes** Aucun(e)(s).  
**Code article** AH0495

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées** Biocide  
**Utilisations déconseillées** Aucun connu.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur national

**Nom de la société** Elanco Europe Ltd.  
**Adresse** Lilly House, Priestley Road  
Basingstoke  
RG24 9NL  
Royaume Uni  
**Téléphone** +44 1256 353131  
**E-mail** lilly\_msds@lilly.com  
**Numéro d'appel d'urgence** CHEMTREC International +1-703-527-3887  
centres Anti-poison et toxivigilance Français +33 01 40 05 48 48

**1.4. Information on operation hours** 24 heures

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

##### Dangers pour l'environnement

Dangers pour le milieu aquatique, danger de toxicité aiguë Catégorie 1

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

Dangers pour le milieu aquatique, danger à long terme Catégorie 1

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 telle que modifiée

**Contient :** Spinosad

##### Pictogrammes de danger



**Mention d'avertissement** Attention

##### Mentions de danger

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### Conseils de prudence

##### Prévention

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection.  
P284 Porter un équipement de protection respiratoire.

##### Intervention

P391 Recueillir le produit répandu.  
**Stockage** Donnée inconnue.

**Élimination**

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

**Informations supplémentaires de l'étiquette**

EUH208 - Contient 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

**2.3. Autres dangers** Aucun connu.

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

##### Informations générales

Nom chimique	%	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Notes
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	< 0,1	2634-33-5 220-120-9	-	613-088-00-6	
<b>Classification :</b>	Acute Tox. 4;H302, Skin Irrit. 2;H315, Skin Sens. 1;H317, Eye Dam. 1;H318, Aquatic Acute 1;H400				
Spinosad	44,2	168316-95-8 434-300-1	-	603-209-00-0	M=10
<b>Classification :</b>	Aquatic Acute 1;H400, Aquatic Chronic 1;H410				

Autres composants sous les seuils de déclaration

##### Remarques sur la composition

Spinosad is a mixture of the following components: Spinosyn A (CAS# 131929-63-0) and Spinosyn D (CAS# 131920-60-7).

### SECTION 4: Premiers secours

#### Informations générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Inhalation

Sortir au grand air. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

##### Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Consulter immédiatement un médecin.

##### Contact avec les yeux

Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si cela est facile à faire. Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

##### Ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne jamais faire avaler quelque chose à une victime inconsciente ou souffrant de convulsions. Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(s) connu(s).

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun(s) connu(s).

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### Risques généraux d'incendie

Donnée inconnue.

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

Mousse résistante à l'alcool. Eau. Dioxyde de carbone (CO2). Agents chimiques secs.

##### Moyens d'extinction inappropriés

Non disponible.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie ou de la chaleur excessive des produits de décomposition dangereux peuvent être formés.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

#### Procédures spéciales de lutte contre l'incendie

Donnée inconnue.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8.

#### Pour les secouristes

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la rubrique 8 de la FDS.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau. Éviter le rejet dans l'environnement aquatique.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte. Les déversements importants dus à des accidents de la circulation, etc., doivent être immédiatement signalés à CHEMTREC et Elanco Animal Health à fin d'assistance.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour les conseils relatifs à l'élimination, voir la rubrique 13.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

PAS CONÇU POUR USAGE HUMAIN. Tenir hors de portée des enfants. Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le récipient d'origine. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucun(s) connu(s).

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

#### Valeurs limites biologiques

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

#### Procédures de suivi recommandées

Fournisseur: TWA 0.3 mg/m3 (Spinisad)

#### Dose dérivée sans effet (DNEL)

Donnée inconnue.

#### Concentrations prédites sans effet (PNEC)

Donnée inconnue.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Recourir à des mesures de contrôle appropriées telles que hotte de captation de fumées de laboratoire, ventilation par aspiration localisée ou cabine de protection à ventilation verticale.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Informations générales

Donnée inconnue.

##### Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux. Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

##### Protection de la peau

##### - Protection des mains

Gants résistants aux produits chimiques. Gants de protection conformes à EN 374.

##### - Divers

Gants résistants aux agents chimiques et survêtement imperméable afin de limiter les contacts avec la peau.

##### Protection respiratoire

Le choix du type de respirateur doit être basé sur : les niveaux d'exposition connus ou supposés, les risques inhérents au produit et sur les capacités fonctionnelles du respirateur. Utiliser uniquement des respirateurs et composants testés et approuvés conformément aux normes gouvernementales appropriées telles que NIOSH (États-Unis) ou CEN (Union Européenne). Choisir le masque filtrant adapté aux caractéristiques physiques du matériau. Choisir le masque filtrant présentant l'indice de protection adapté.

##### Risques thermiques

Sans objet.

## Mesures d'hygiène

Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau.

Dans les conditions normales d'utilisation et de manipulation, porter des lunettes de protection, des gants imperméables et des vêtements de protection pour éviter le contact direct avec la peau. Se laver soigneusement à l'eau et au savon après manipulation.

Lors des mélanges et des manipulations, utiliser des vêtements de protection, des gants imperméables, et un appareil respiratoire homologué. Les opérateurs doivent se laver à fond avec de l'eau et du savon après les manipulations. En cas de contact accidentel avec les yeux, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau.

## Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Donnée inconnue.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

<b>État physique</b>	Solide.
<b>Forme</b>	Suspension.
<b>Couleur</b>	Havane.
<b>Odeur</b>	Aucun(s) connu(s).
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune information disponible.
<b>pH</b>	Aucune information disponible.
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Aucune information disponible.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	100 °C (212 °F)
<b>Point d'éclair</b>	> 93,0 °C (> 199,4 °F) Méthode d'essai ne sont pas disponibles.
<b>Taux d'évaporation</b>	Aucune information disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Sans objet.

#### Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

<b>limite inférieure d'inflammabilité (%)</b>	Aucune information disponible.
<b>limite supérieure d'inflammabilité (%)</b>	Aucune information disponible.
<b>Limite d'explosivité inférieure (%)</b>	Aucune information disponible.
<b>Limite d'explosivité – supérieure (%)</b>	Aucune information disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	Aucune information disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Aucune information disponible.
<b>Densité relative</b>	Aucune information disponible.
<b>Solubilité(s)</b>	Soluble
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	Aucune information disponible. Aucune information disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Aucune information disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Aucune information disponible.
<b>Viscosité</b>	Aucune information disponible.
<b>Température pour la viscosité</b>	Aucune information disponible.
<b>Propriétés explosives</b>	Non-explosif
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucune propriété oxydante.

### 9.2. Autres informations

<b>Densité</b>	Aucune information disponible.
<b>Température minimale d'ignition</b>	Aucune information disponible.
<b>Pourcent volatils</b>	Aucune information disponible.

Densité	1,09
COV (% en poids)	Aucune information disponible.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Absence d'hydroréactivité.
10.2. Stabilité chimique	Ce produit est stable dans des conditions normales.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.
10.4. Conditions à éviter	Aucun(e)s dans les conditions normales.
10.5. Matières incompatibles	Agents oxydants forts.
10.6. Produits de décomposition dangereux	On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

Informations générales Donnée inconnue.

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Composants	Espèce	Résultats d'essais
Spinosad (CAS 168316-95-8)		
<b>Aiguë</b>		
<b>Cutané</b>		
LD	Lapin	> 5000 mg/kg
<b>Inhalation</b>		
CL50	Rat	> 5180 mg/m <sup>3</sup> , 4 heures
<b>Oral</b>		
DL50	Rat	4444 mg/kg (mâle)
LD	Rat	> 5000 mg/kg (femelle)
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Lapin: Aucune irritation (Spinosad)	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Lapin: Léger (Spinosad)	
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Le manque de données rend la classification impossible.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Aucun effet identifié dans le cadre d'études sur les animaux. (Spinosad)	
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>	Des tests in vitro et in vivo n'ont détecté aucun effet mutagène. (Spinosad)	
<b>Cancérogénicité</b>	Aucun effet identifié dans le cadre d'études sur les animaux. (Spinosad)	
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Les tests sur animaux montrent des effets sur la reproduction uniquement aux doses engendrant une toxicité significative sur la population parente. (Spinosad) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique</b>	Le manque de données rend la classification impossible.	
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b>	Chez les animaux, il a été démontré qu'il provoquait une vacuolisation des cellules hépatiques, rénales et des tissus osseux, ainsi que des changements dans la biochimie sanguine et sérique. Les doses produisant ces effets étaient bien supérieures à toute dose à laquelle on pourrait s'attendre suite à une exposition d'utilisation. (Spinosad) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis	
<b>Danger par aspiration</b>	Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration	
<b>Informations sur les mélanges et informations sur les substances</b>	Donnée inconnue.	
<b>Autres informations</b>	Aucun(s) connu(s).	

## SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Composants	Espèce	Résultats d'essais
Spinosad (CAS 168316-95-8)		
<b>Aquatique</b>		
Algues	CE50	algue verte ( <i>Selenastrum capricornutum</i> ) 105,5 ppm (actuellement connu sous le nom <i>Pseudokirchnerilla subcapitata</i> )
		Algues 0,107 mg/l <i>Navicula</i> sp.
Crustacé	CE50	Daphnie 92,7 mg/l, 48 h
Poisson	CL50	Perche-soleil ( <i>Lepomis</i> ) 5,94 mg/l, 96 h
		Truite arc-en-ciel ( <i>Oncorhynchus mykiss</i> ) 30 mg/l, 96 h

**12.2. Persistance et dégradabilité** Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation** Aucunes données sur la bioaccumulation ne sont disponibles.

**Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)** Aucune information disponible.

**Facteur de bioconcentration (FBC)** Donnée inconnue.

**12.4. Mobilité dans le sol** Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB** Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

**12.6. Autres effets néfastes** Donnée inconnue.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Informations / Méthodes d'élimination** Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales. Empêcher que cette substance ne s'écoule dans les égouts ou le réseau d'eau.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

**Informations générales** À compter du 1er janvier 2015, selon les dispositions spéciales, ONU3077 et ONU3082, en cas de conditionnement en emballages intérieurs de 5 L/5 KG ou moins, ne sont pas soumis aux réglementations sur les matières dangereuses.

### ADR

**14.1. Numéro ONU** UN3082  
**14.2. Nom d'expédition des Nations unies** MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (SPINOSAD)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**  
**Classe** 9  
**Risque subsidiaire** -  
**Label(s)** 9  
**No. de danger (ADR)** 90  
**Code de restriction en tunnel** Donnée inconnue.  
**14.4. Groupe d'emballage** III  
**14.5. Dangers pour l'environnement** Oui  
**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Donnée inconnue.

### RID

**14.1. Numéro ONU** UN3082  
**14.2. Nom d'expédition des Nations unies** MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (SPINOSAD)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**  
**Classe** 9  
**Risque subsidiaire** -  
**Label(s)** 9  
**14.4. Groupe d'emballage** III  
**14.5. Dangers pour l'environnement** Oui

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Donnée inconnue.

**ADN**

**14.1. Numéro ONU** UN3082  
**14.2. Nom d'expédition des Nations unies** MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (SPINOSAD)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**  
Classe 9  
Risque subsidiaire -  
Label(s) 9  
**14.4. Groupe d'emballage** III  
**14.5. Dangers pour l'environnement** Oui  
**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Donnée inconnue.

**IATA**

**14.1. UN number** UN3082  
**14.2. UN proper shipping name** Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (SPINOSAD)  
**14.3. Transport hazard class(es)**  
Class 9  
Subsidiary risk -  
**14.4. Packing group** III  
**14.5. Environmental hazards** Yes  
**ERG Code** 9L  
**14.6. Special precautions for user** Not available.  
**Other information**  
Passenger and cargo aircraft Allowed.  
Cargo aircraft only Allowed.

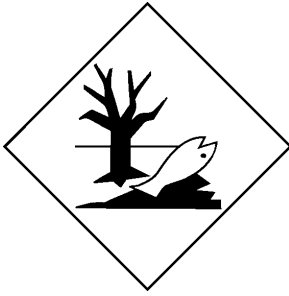
**IMDG**

**14.1. UN number** UN3077  
**14.2. UN proper shipping name** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (SPINOSAD)  
**14.3. Transport hazard class(es)**  
Class 9  
Subsidiary risk -  
**14.4. Packing group** III  
**14.5. Environmental hazards**  
Marine pollutant Yes  
**EmS** F-A, S-F  
**14.6. Special precautions for user** Not available.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Donnée inconnue.

**ADN; ADR; IATA; IMDG; RID**





## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations de l'UE

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, avec ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA**

N'est pas listé.

#### Autorisations

**Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements**

N'est pas listé.

#### Restrictions d'utilisation

**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications**

N'est pas listé.

#### Other EU regulations

**Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one (CAS 2634-33-5)

Spinosad (CAS 168316-95-8)

**Directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail, avec ses modifications**

1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one (CAS 2634-33-5)

#### Autres réglementations

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné. Cette fiche de données de sécurité est conforme aux spécifications du Règlement (CE) N° 1907/2006.

#### Réglementations nationales

Donnée inconnue.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

## SECTION 16: Autres informations

### Liste des abréviations

LEG = Lilly: Valeur Guide d'Exposition



**Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange**

Donnée inconnue.

**Code d'étiquetage pour le laboratoire Lilly**

Santé: 1  
Feu: 0  
Réactivité: 0

**Texte intégral des avertissements ou des phrases R et des mentions H en Sections 2 à 15**

R22 Nocif en cas d'ingestion.  
R38 Irritant pour la peau.  
R41 Risque de lésions oculaires graves.  
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Informations de révision**

Aucun(e)(s).

**Clause de non-responsabilité**

À la date d'émission, nous fournissons les informations disponibles concernant la manipulation de cette matière au poste de travail. Toutes les informations ci-inclues sont données de bonne foi, avec la conviction qu'elles sont exactes. CETTE FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ N'A PAS POUR OBJET DE CRÉER UNE GARANTIE QUELLE QU'ELLE SOIT (Y COMPRIS CONCERNANT LA QUALITÉ MARCHANDE OU L'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER). En cas d'incident en relation avec cette matière, la présente fiche de données de sécurité ne doit pas remplacer un entretien avec des personnes ayant les compétences nécessaires. Cette fiche de données de sécurité ne doit pas non plus remplacer la documentation sur le produit jointe au produit fini.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter:  
Elanco Animal Health  
0011+1-877-352-6261  
0011+1-800-428-4441